

Foire aux Questions concernant les restaurants scolaires

<p>Tous les enfants peuvent-ils manger au restaurant scolaire ?</p> <p>Pour profiter des repas du restaurant scolaire, il est nécessaire que l'enfant soit valablement inscrit, par le biais de MonPortail. https://apej.ch/pause-de-midi-pour-les-7p-a-11s/ L'enfant reçoit alors une carte à code barre, qu'il doit présenter au restaurant.</p>	<p>Quelles règles s'appliquent aux restaurants scolaires ?</p> <p>Les règles relatives au restaurant scolaire sont décrites dans le Règlement et Conditions d'admission du restaurant scolaire de l'établissement primaire et secondaire de Coppet Terre Sainte. https://apej.ch/pause-de-midi-pour-les-7p-a-11s/</p>	<p>Et si mon enfant a un régime alimentaire spécifique ?</p> <p>Un menu végétarien et un menu sans porc sont proposés. Il convient de choisir ces menus spécifiques au moment de l'inscription et ils resteront valables pour toute l'année. En cas d'allergies alimentaires, votre enfant a la possibilité d'emmener son propre repas de la maison ; des micro-ondes et des couverts sont disponibles gratuitement.</p>	<p>Je ne veux pas/plus que mon enfant mange au restaurant scolaire.</p> <p>La fréquentation du restaurant scolaire n'est pas obligatoire. Pour résilier une inscription, prendre contact avec l'APEJ.</p> <p>Votre enfant a la possibilité d'emmener son propre repas de la maison ; des micro-ondes et des couverts sont disponibles gratuitement.</p>	<p>J'ai des questions spécifiques concernant le restaurant scolaire.</p> <p>Le Bureau Information Parents de l'APEJ pourra vous répondre. Courriel : info@apej.ch Tél. : 022 776 89 02</p>
<p>Est-ce que je peux consulter les menus à l'avance ?</p> <p>Les menus sont affichés à l'entrée des restaurants scolaires. Ils sont disponibles sur le site internet de l'APEJ dès le vendredi, pour la semaine qui suit ainsi que dans l'application MonPortail https://apej.ch/menus-de-la-semaine/</p>	<p>Et si mon enfant ne respecte pas les règles dans le restaurant scolaire ?</p> <p>Un avertissement est adressé à l'élève et ses représentants légaux. Si la situation ne s'améliore pas, une exclusion temporaire peut être prononcée.</p>	<p>Quelles sont les recommandations suivies pour l'élaboration des menus ?</p> <p>Les menus sont établis selon les recommandations de la Société Suisse de Nutrition et du label Fourchette Verte. https://www.sge-ssn.ch/fr/ https://www.fourchetteverte.ch/#news</p>	<p>Qui gère le restaurant scolaire ?</p> <p>Le restaurant scolaire est géré par l'APEJ, en collaboration avec les directions des établissements scolaires ainsi qu'avec le prestataire COMPASS GROUP. A savoir que près de 1300 repas par jour sont préparés, pour les restaurants scolaires de Necker et des Rojalets, ainsi que pour les UAPE de Terre Sainte et environs.</p>	<p>Le restaurant scolaire est-il ouvert aux parents ?</p> <p>Le restaurant scolaire des Rojalets est ouvert au public le mercredi midi, sans inscription préalable nécessaire.</p>